

**Arrêté du 14 août 2023**

**Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire**

**NOR : JUSF2322558A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant la demande du 07 août 2023 de Madame Monique MARQUIS, valant acceptation de la fonction de régisseuse d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Madame Dana SEIGNEZ, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 08 août 2023 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Monique MARQUIS est nommée, à compter du 01 septembre 2023, régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire.

## Article 2

Compte tenu du montant de l'avance de la régie d'avances et de recettes de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Loire, le montant de l'avance au titre de l'année 2023 consentie à Madame Monique MARQUIS, est de 30 000 euros.

## Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

**16 AOUT 2023**

Fait le

Le sous-directeur du pilotage  
et de l'optimisation des moyens

**Ludovic FOURCROY**